



Adocia obtient un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) de 7 millions d'euros associé à un réaménagement de la dette contractée en 2019

- **Financement non dilutif de 7 millions d'euros souscrit auprès de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE)**
- **Réaménagement des échéances de remboursement du prêt d'IPF Partners avec un différé de remboursement du capital de 12 mois à hauteur de 2 millions d'euros et émission de BSA en contrepartie**

Lyon, le 18 août 2020 - 18h00 CEST - Adocia (Euronext Paris : FR0011184241 – ADOC – la « Société »), société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines et de peptides pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques, annonce aujourd'hui avoir reçu l'approbation de BNP, HSBC, LCL et Bpifrance qui lui ont accordé un financement non dilutif sous forme de prêt garanti par l'Etat (PGE) d'un montant total de 7 millions d'euros.

« Nous tenons à remercier Bpifrance et nos partenaires bancaires chez BNP, HSBC et LCL pour nous soutenir et nous accorder un prêt garanti par l'Etat (PGE). Dans ce contexte, nous sommes ravis que notre partenaire IPF Partners contribue également à soutenir la société en acceptant de réaménager les échéances de sa dette à hauteur de 2 millions d'euros », commente Valérie Danaguezian, Directeur Financier d'Adocia. « Ces deux opérations renforcent notre trésorerie de 9 millions d'euros, ce qui nous permet d'accélérer le programme clinique prévu dans notre plan opérationnel. »

Ces prêts sont garantis par l'Etat français à hauteur de 90% des montants dus et ne font l'objet d'aucun paiement pendant la première année. A l'issue de la fin de la première année, le remboursement du principal pourra être à nouveau différé et amorti sur une durée maximale de 5 ans, au gré de la Société. Ces prêts seront assortis de taux d'intérêts fixes annuels compris entre 0,25% et 1,75% au titre de la première année¹.

La Société a également obtenu de son partenaire IPF Partners un réaménagement de la dette contractée en 2019 pour un montant total de 15 millions d'euros². La Société bénéficie d'un différé de paiement des échéances de capital jusqu'en décembre 2021, ce qui représente un décalage de sortie de trésorerie de 12

¹ Ces taux d'intérêt sont susceptibles d'évoluer pour les années suivantes, dans l'hypothèse où la Société déciderait de différer le remboursement du principal, sans qu'ils puissent, en tout état de cause, excéder le coût de financement des banques majoré de la commission de garantie de l'Etat.

² Pour plus d'informations sur ce financement, voir le communiqué de presse de la Société du 14 octobre 2019 et la section 1.2.7.5 de son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2020.

mois à hauteur de 2 millions d'euros, les dates des échéances finales des deux tranches du prêt restant inchangées.

En contrepartie de cet aménagement, le conseil d'administration de la Société, réuni le 20 juillet 2020³ a attribué à titre gratuit au profit du fonds IPF Fund II SCA SICAV FIAR un nombre total de 35 005 bons de souscription d'actions (BSA), selon des termes et conditions similaires à ceux des BSA attribués à IPF Fund II SCA SICAV FIAR au titre du contrat principal⁴, avec un prix d'exercice des BSA à 7,70 euros⁵. Le nombre de BSA correspond à 15% du montant de capital reporté, soit 300 000 euros. A la date de ce communiqué, et hors ajustement éventuel du prix d'exercice des BSA, le nombre d'actions susceptibles d'être émises serait de 38 961 actions, soit environ 0,5% du capital social de la Société.

A propos d'Adocia

Adocia est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines et de peptides thérapeutiques déjà approuvés pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques. Dans le domaine du diabète, le portefeuille de produits injectables d'Adocia est l'un des plus larges et des plus différenciés de l'industrie et comprend cinq produits en phase clinique et trois produits en phase préclinique. La plateforme technologique brevetée BioChaperone® vise à améliorer l'efficacité et/ou la sécurité des protéines thérapeutiques tout en facilitant leur utilisation par les patients. Adocia adapte BioChaperone à chaque protéine pour une application donnée.

Le pipeline clinique d'Adocia comprend quatre formulations innovantes d'insuline pour le traitement prandial du diabète: deux formulations ultra-rapides d'insuline analogue lispro (BioChaperone® Lispro U100 et U200), une combinaison d'insuline lente glargine et de l'insuline à action rapide lispro (BioChaperone® Combo) et d'une combinaison d'insuline prandiale avec du pramlintide, analogue de l'amyline (M1Pram- ADO09). Le pipeline clinique inclut également une formulation aqueuse de glucagon humain (BioChaperone® Glucagon) pour le traitement de l'hypoglycémie.

Le pipeline préclinique d'Adocia comprend trois produits : une combinaison d'analogue rapide de l'insuline humaine avec du pramlintide (BioChaperone® LisPram), une combinaison d'insuline glargine avec des agonistes du récepteur au GLP- 1 (BioChaperone® Glargine GLP-1) pour le traitement du diabète puis une combinaison prête à l'emploi de glucagon et d'un agoniste du récepteur au GLP-1 (BioChaperone® Glucagon GLP-1) pour le traitement de l'obésité.

Adocia a pour but de délivrer "Des médicaments innovants pour tous, partout."

Pour en savoir plus sur Adocia, rendez-nous visite sur www.adocia.com

³ Faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale à caractère mixte du 28 mai 2020, aux termes de sa dix-huitième résolution, et conformément à l'article L. 225-138 du code de commerce.

⁴ Pour plus d'informations sur les termes et conditions des BSA, voir le communiqué de presse de la Société du 14 octobre 2019 et les sections 1.2.7.5 et 5.1.5.1 de son document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2020.

⁵ Etant précisé que ce prix pourra faire l'objet d'ajustements notamment dans l'hypothèse d'émission par la Société de nouvelles actions (hors intéressement des salariés et dirigeants) à un prix par action inférieur à ce montant pendant la durée d'exercice des BSA, sans pouvoir, en tout état de cause, être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société (soit 0,10 euro) ni inférieur au prix plancher, fixé aux termes de la dix-huitième résolution de l'assemblée générale du 28 mai 2020.

European Rising Tech
LABEL



Pour plus d'informations merci de contacter :

<p>Adocia Gérard Soula Président directeur général contactinvestisseurs@adocia.com Tél. : +33 4 72 610 610</p>	<p>Relations média Adocia ALIZE RP adocia@alizerp.com Tél. : + 33 6 64 18 99 59/06 18 38 11 14</p>
---	--

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adocia et à ses activités. Adocia estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document d'enregistrement universel d'Adocia déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 22 avril 2020 et disponible sur le site Internet d'Adocia (www.adocia.com), et notamment aux incertitudes inhérentes à la recherche et développement, aux futures données cliniques et analyses et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adocia est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adocia ou qu'Adocia ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adocia diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions d'Adocia dans un quelconque pays.